

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire
du 12 septembre 2022

ARRETE
DE CIRCULATION TEMPORAIRE

- Le Maire de la commune de FLORENTIN,
- Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R1, R44, R53.2, R225 et R225.1,
- Vu les articles L 2211.1 et L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie "Signalisation temporaire") approuvée par l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974,
- Vu la demande d'autorisation préalable déposée le 09/09/2022 par l'entreprise **CARCELLER sis Route de Lafenasse 81120 REALMONT**, pour des travaux de reprofilage de chaussée, prévus entre le 15/09/2022 et le 30/09/2022 inclus sur la Voie Communale VC n°6 « chemin Prat del verdier »

-ARRETE-

Article 1er : Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : reprofilage de chaussée et enduit superficiel bicouche

Article 2 : Durant la période des travaux, la circulation de tous les véhicules sera fermée dans les deux sens « chemin Prat del Verdier » sauf riverains, véhicules de secours et de service. Le stationnement sera interdit au niveau des travaux.

Article 3 : Une déviation sera mise en place :

- Rue Moncausseil et place de la mairie, RD 123
- Rue des papillons blancs et côte pavée, RD 23

Article 4 : La signalisation du chantier sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, approuvée par arrêté ministériel du 15 Juillet 1974. Cette signalisation sera mise en place par l'entreprise pendant la durée du chantier.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de FLORENTIN et à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GAILLAC, Monsieur le Maire de FLORENTIN sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise à Monsieur le Chef de centre de secours et d'incendie de GAILLAC.

Fait à FLORENTIN, le lundi 12 septembre 2022

Le Maire,

DUBOE Jean-Marc

